

Décision n°2024-26-don

Relative à l'acceptation de don

Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le Code général de la fonction publique,
- Vu** les Statuts d'Aix Marseille Université,
- Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 relative à la délégation de pouvoirs au Président de l'Université,
- Vu** la lettre d'intention de don émanant de Holding NF INVEST en date du 29 août 2024,

Considérant la lettre d'intention en date du 29 août 2024 rédigée par Holding NF INVEST faisant état d'un don d'un montant de 1 300 €,

Considérant l'absence de contrepartie de toute nature à la donation de bienfaisance,

DÉCIDE

Article 1

Est accepté le don d'un montant de mille trois cent euros (1 300 €) émanant de Holding NF INVEST destiné à la Chaire FairEmbo.

Il est par ailleurs décidé que cette somme sera affectée sur la ligne budgétaire de la fondation A*Midex aux références suivantes :

- CF : AMIDFAPR
- EOTP : 2ENochis/IMAG/ID19MRU104

Article 2

La Directrice générale des services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 16 septembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,


Eric BERTON
AMU

Publiée le : 25 SEP 2024

Transmise au Recteur de la région académique le : 25 SEP 2024